

Reçu en préfecture
de Nantes le

22 SEP. 2025



La Regrippière

DEL-2025-0046

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15**

OBJET :

**RENOUVELLEMENT
APPLICATION
INTRAMUROS**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 11 septembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A.,
Mme PETITEAU M-E, M. BAUDRY M., Mme BARON A., M
BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme JOLIVET C., Mme
FONTENEAU C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C.,
M SOURISSEAU B., Mme HERBRETEAU M-A.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M, Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-
L, M DUGUE V.,

POUVOIRS : M DUGUE V a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETAIRE : M BOUCHEREAU F.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mai 2022

Etant donné le terme du contrat de trois ans, signé entre la commune et l'application
Intramuros à partir du 1^{er} octobre 2025, monsieur le maire propose au Conseil
municipal d'approuver la signature d'un nouveau contrat d'adhésion et de
maintenance pour l'utilisation de cette même application.

Ce contrat d'une durée de trois ans fixe le montant de l'abonnement mensuel à 35
euros HT, soit 42 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion à l'application INTRAMUROS à
compter du 1^{er} octobre 2025 et charge monsieur le maire de signer le contrat
d'adhésion.

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 22 SEP. 2025

Le Maire,
Pascal EVIN

Pour extrait conforme au Registre
Fait au jour, mois et an ci-dessous

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE

Le 22 SEP. 2025